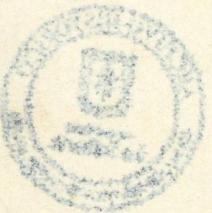




St. Joseph's College
Chicago
49 High Street
Boston Mass
Merrill Lawrence



A Son Excellence
 M. M. Mosquera, Envoyé Extra-
 ordinaire & Ministre Plénipotentiaire
 des Etats Unis de la Colombie
 A Paris

Excellence,



J'ai l'honneur de vous envoyer
 ci-inclus le Compte de la
 pension du jeune Manuel Laverde,
 depuis le jour de son admission
 jusqu'au 5 avril prochain.

Le surcroît provient de la
 chambre particulière demandée par
 l'entremise de M. A. Galindo.

Nous sommes très-satisfaits
 de sa conduite et de son application
 à l'étude. Il se montre très-
 intelligent, & j'ai la confiance

A vos Excellences

M. le Ministre de l'Instruction
Publique et des Beaux-Arts
Paris le 10 Mars 1844



Excellence

J'ai l'honneur de vous adresser
ci-joint le rapport de la
Commission des études des sciences
et des lettres de votre administration
pour l'année 1843. Ce rapport
a été discuté par la Commission
des études et des lettres de votre
administration et par la Commission
des études et des lettres de votre
administration. Il a été adopté
par la Commission des études et
des lettres de votre administration
le 10 Mars 1844.

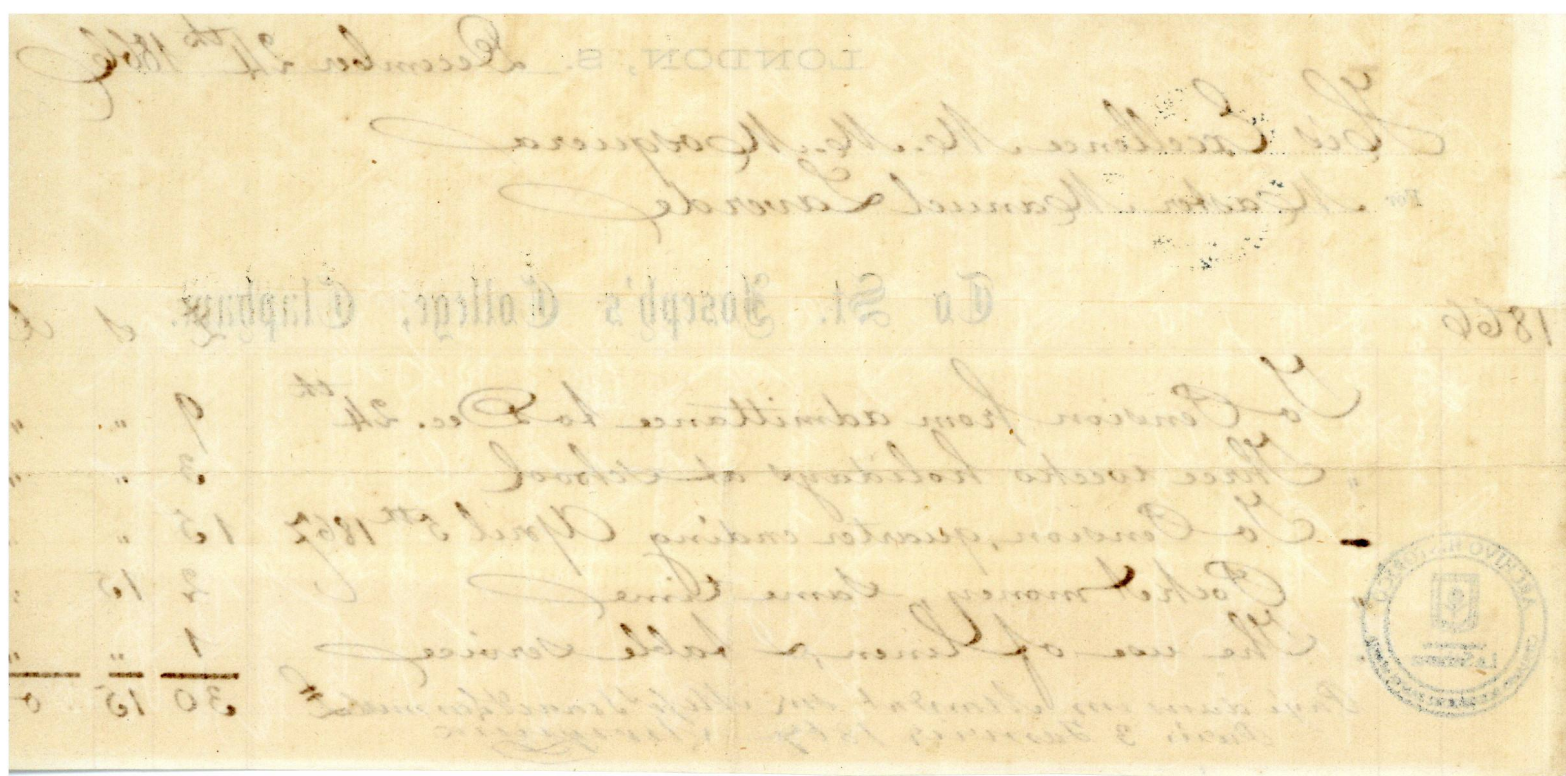
LONDON, S. December 27th 1866

His Excellence Mr. M. Mosquera
For Master Manuel Laverde

1866

To St. Joseph's College, Clapham. s d

| | | | |
|---|-----------|-----------|----------|
| To Pension from admittance to Dec. 24 th | 9 | " | " |
| " Three weeks holidays at school | 3 | " | " |
| To Pension, quarter ending April 5 th 1867 | 15 | " | " |
| " Pocket money, same time | 2 | 15 | " |
| " The use of linen & table service | 1 | " | " |
| Payé dans un Mandat sur M^{rs} Isaac Hamel | 30 | 15 | 0 |
| Paris 3 Janvier 1867 | | | |



qu'il réalisera les espérances
qu'on a conçues de lui.

Je suis heureux d'avoir
l'occasion d'offrir à
votre Excellence l'hommage
de mon respect & de la
haute considération avec
laquelle j'ai l'honneur
d'être,

De Votre Excellence,

Le très-humble

et très-dévoté serviteur,

J. Careyre

en religion:

Br. Imidone



December 24th 1866

St Joseph's College
49 High Street
Clapham
London S.

1^a Cuenta de
Pension.
hasta 5 de Abril
de 1864.

\$ 300 15

Pagada en un Mans-
dato rotativo N.

Sanchez y Gamonal

1864. N.º 3



December 24th 1862
The Faculty of the College
141 North Street
Columbus, Vt.



Al Señor Don Mamel María Mosquera

Bayata 15 de Marzo de 1867.

Mui estimado Señor

Mui Satisfactorio me ha sido el haber que Ud es la persona elefida por los Señores Futuros de mi hijo Mamel Lavende, para que allá haga sus veves. Esta misma elecion me autorisa para dirifir me a Ud, Manifestandole mi reconocimientto por los buenos servicios que ha prestado ya a Mammelito; y para interesarlo con la existencia de una Madre y con la súplica del caso a fin de que no omita Ud medio alguno para favorecerlo, bien en la direccion de su educacion, bien en el caso de una enfermedad.

Al Saludar Ud de mi parte a mi Señora Pepita, por quien tengo desde antes mil simpatias y afectos nacidos de las buenas ausencias que Siempre me ha hecho de Ud. mi Compadre Mamel Porumbo. le manifestará mis angustias por la ausencia de Mammelito diciendo que es ella la persona en quien mas confio para el caso de un accidente desfavorable.

Tanto Ud como mi Señora Pepita tendran la bondad de perdonar mis exifencias.

Si no hubiere algun inconveniente para que Mammelito fuera a Paris a ver la esposicion yo agradeceria mucho a Ud. que asi lo dispusiera.

La Señora Virginia Beynet quien pondrá esta en sus manos le entregará tambien un capon



41
sitio que contiene unos recadillos para Manilito



Loi de un atenta servidora i amiga

Excilia Guzman de Espinosa

[The following text is mirrored bleed-through from the reverse side of the page and is largely illegible due to its orientation and fading.]

Cantabria
 1870
 1871
 1872
 1873
 1874
 1875
 1876
 1877
 1878
 1879
 1880
 1881
 1882
 1883
 1884
 1885
 1886
 1887
 1888
 1889
 1890
 1891
 1892
 1893
 1894
 1895
 1896
 1897
 1898
 1899
 1900



que contiene unos recadillos para el Hospital



Sei de una atenta provida

Excilia Guzman de Espinosa

1887

Marzo 19.

D. Melitón Guzman de Luenda

Bayona

Recibo en Julio 23

Contenido 24 pags



Duplicado

Al Señor Don Manuel M. Mosquera

16



Boyotá 19 de Marzo de 1867.

Mi mui estimado Señor.

Mui Satisfactorio me ha sido el Saber que Ud es la persona Elejida por los Señores Jutores de mi hijo Manuel Loverde para que allá haga sus veces. Esta misma eleccion me autoriza para dirigirme a Ud, manifestandole mi reconocimiento por los buenos servicios que ha prestado ya a Marmelito; y para interesarlo con la exigencia del caso a fin de que no omita Ud medio alguno para favorecerlo, bien en la direccion de su Educacion, bien en el caso de una enfermedad.

Al saludar Ud de mi parte a mi Señora Pepita, por quien tengo desde antes mil Simpatias y afectos nacidos de las buenas ausencias que siempre me ha hecho de Ud. mi Compadre el Señor Manuel Pombo. Le manifestaré mis angustias por la ausencia de mi Marmelito, diciendo que es ella la persona en quien mas confio para el caso de un accidente desfavorable.

Tanto Ud como mi Señora Pepita tendran la bondad de perdonar mis exigencias.

Si no hubiere algun inconveniente para que Marmelito fuera a Paris a ver la Exposicion, yo agradeceria mucho a Ud. que asi lo dispusiera, poniendose de acuerdo para esto, con el D^o Tribial Galindo.

Tambien pido a Suplicate que me le mande a Marmelito un cofre que contiene unas Vocadillas, y que debe entregarse Ud, Madama Bequet.

Soi de Ud atenta Servidora y Amiga

Encilia Guzman de Espinosa



Al Señor Don Manuel de Obaldia

Popotlan 19 de Mayo de 1857.



Mi muy estimado Señor.

Mi satisfacción me ha sido el saber que Ud. se ha
interesado por las causas de mi hijo Manuel Obaldia
para que esta causa sea vista. La misma Obaldia me autoriza
para dirigirme a Ud. manifestándole mi reconocimiento por
los buenos servicios que ha prestado ya a Obaldia, y por
interesarse con la eficiencia del caso a fin de que no continúe
el medio alguno para favorecerlo, bien en la dirección de los
causas, bien en el caso de una expediente.

El señor Ud. de mi parte a mi Señora Petita,
por quien tengo desde antes una gran simpatía y afecto
casi como si fuera mi hijo. Mi simpatía al Señor
Manuel Obaldia, le manifestaré mi respeto por la causa de mi
Obaldia, desde que a ella se refieren en quien me confío
en el caso de un accidente desafortunado.

Quedo así como mi Señora Petita tendiendo la voluntad de
favorecer con eficiencia.
Si no hubiere algun inconveniente para que Obaldia
se pida a ver la Obaldia, lo agradeceré mucho a Ud. que
así lo dispusiere, poniéndole de cuenta para esto, por el Sr. Obaldia
dado.

También por a Obaldia que me lo maniere a Obaldia, en un
partido que continúe mas Obaldia, y que sea Obaldia, Ud. que
dado Obaldia.

Yo de Ud. atento servidor y amigo
Felipe Obaldia de Obaldia

Juan de los Rios
 y de la Parra
 D. J. de los Rios y de la Parra
 1687





Reporte de la Comision de 1897

1897

Libro 19

Facilita Guzman

W. Espinosa

(manuscrito)



Facilita Guzman de Espinosa

INSTITUTION NOTRE-DAME

FONDÉE A AUTEUIL

PAR L'ANCIEN DIRECTEUR

ET

Les anciens Professeurs de Vaugirard

L'institution Notre-Dame fondée à Auteuil, en 1852, par M. l'abbé Lévêque et les anciens professeurs de la maison de M. Poiloup, à Vaugirard, se recommande aux familles par le genre d'éducation qu'elle donne à ses élèves. Elle s'est efforcée de répondre à l'attente de tous ceux dont les honorables sympathies et le généreux concours ne lui ont pas fait défaut à sa naissance.

Un grand nombre de jeunes gens distingués sont déjà sortis de son sein et, par leurs succès dans les carrières les plus diverses, ont prouvé que leurs maîtres, en imprimant dans leur âme des principes solidement chrétiens, ont également donné à leur intelligence une culture littéraire et scientifique en rapport avec les besoins de notre époque. L'institution Notre-Dame se distingue essentiellement par l'esprit de famille, qui est traditionnel dans cette maison, et maintient entre les maîtres et les élèves une aimable union. Objets de soins assidus et d'une vigilance toute paternelle, les enfants apprennent à respecter l'autorité et à pratiquer l'obéissance sans contrainte. C'est la persuasion, jointe à une sage régularité, qui éclaire leur conscience, développe en eux le goût du bien, et leur fait contracter de bonne heure la précieuse habitude d'être en tout fidèles au devoir.

Cet esprit de famille qui nous est si cher et nous semble, comme autrefois à nos Pères et à nos Maîtres dans l'éducation, le meilleur garant de la prospérité de notre œuvre, est entré dans la constitution même de la maison. Une société d'anciens élèves est devenue propriétaire de cette belle institution, dont tous les intérêts sont sauvegardés par un double conseil d'administration matérielle et de direction des études. Cette société, régie par les règles de la responsabilité limitée, admet, dans son sein, les nouveaux élèves dont les parents voudraient souscrire, soit en leur propre nom, soit en celui de leurs enfants, sans toutefois imposer cette obligation à personne. Unissant ainsi les forces anciennes aux forces nouvelles, elle assure à la maison, dans l'avenir, un caractère de stabilité que la fondation de M. l'abbé Lévêque n'avait pu lui donner, et que l'ancienne institution de Vaugirard, sa devancière, ne possédait pas elle-même.

Notre enseignement comprend toutes les études prescrites ou autorisées dans les collèges : Religion, Langue française, Langues anciennes, Langues allemande et anglaise, Belles-Lettres, Philosophie, Histoire, Mathématiques, Physique, Chimie, Histoire naturelle, Cosmographie, Géographie, Dessin, Écriture, Musique, Escrime, Gymnastique, etc.

L'institution, située à l'entrée d'un parc de 6 hectares, est partagée en trois divisions distinctes.

La première division comprend les classes de troisième, de seconde, de Rhétorique et de



Philosophie, avec les Cours préparatoires aux Écoles du Gouvernement pour ceux de nos élèves qui s'y destinent. A la fin du cours de Philosophie, les élèves sont présentés à l'examen du baccalauréat.

La deuxième division comprend les classes inférieures depuis la quatrième jusqu'à la septième; La troisième division comprend les classes élémentaires pour les enfants de huit à dix ans.

CONDITIONS D'ADMISSION.

Un élève pour être admis doit :

1° Savoir lire et écrire couramment;

2° N'avoir point quitté sa famille. Cette règle ne pourra souffrir que de rares exceptions.

La première demande d'admission doit exprimer l'âge de l'enfant proposé, et être accompagnée des meilleurs témoignages sur sa *piété*, son *innocence*, son *caractère* et sa *capacité*. On ne reçoit que difficilement des enfants au-dessus de 12 ans. Malgré ces précautions, les élèves ne sont d'abord admis qu'à l'épreuve, et l'on rendrait à leur famille ceux dont la conduite et le caractère seraient, après une expérience suffisante, jugés incompatibles avec l'esprit et le règlement de la maison.

Les parents qui n'ont pas leur domicile à Paris doivent y désigner un correspondant avec lequel on puisse agir, *dans les cas urgents*, comme avec eux-mêmes.

Chaque élève apporte en entrant : 1° son acte de naissance ; 2° son extrait de baptême ; 3° un certificat de vaccine.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

1° A la fin de chaque quartier les parents reçoivent, avec les bordereaux, des bulletins sur la santé, la conduite et les études de leurs enfants.

2° En cas de maladie les élèves sont l'objet des soins les plus affectueux comme de la plus intelligente sollicitude. Des Sœurs de Bon-Secours sont chargées de l'infirmerie, et un médecin vient tous les jours y faire une visite. Les familles qui voudraient faire visiter leurs enfants par un médecin particulier en demanderont préalablement l'autorisation à M. le Directeur.

3° Pendant toute la saison des bains, les élèves sont conduits à une école de natation voisine de l'établissement.

4° Les élèves ne peuvent sortir qu'avec leur père, leur mère ou une personne de confiance autorisée par une lettre. Ils ne découchent jamais sans une permission, qui s'accorde seulement pour les motifs les plus graves.

On ne sort ni le dimanche, ni les jours de fêtes ou d'abstinence, ni pendant le Carême.

La sortie a lieu ordinairement le premier mercredi de chaque mois, depuis 10 heures du matin jusqu'à 8 heures 1/2 du soir.

5° Tous les jours les élèves peuvent recevoir, depuis midi 1/2 jusqu'à une heure 1/2, la visite de leurs parents, ou des personnes *d'un âge mûr*, désignées d'avance par la famille ou munies d'une autorisation écrite.

6° Les élèves ne doivent recevoir ou envoyer ni lettres ni paquets sans autorisation de M. le Directeur.

7° Les élèves ne peuvent apporter aucun livre, ni aucun imprimé sans le soumettre immédiatement à la signature de M. le Préfet des études.



VACANCES ET RENTRÉE DES CLASSES.

On ne peut aller en vacances que sous la conduite, soit de son père ou de sa mère, soit d'une personne grave munie d'une autorisation expresse de leur part.

Chaque année, le troisième bulletin indique le jour de la distribution des prix, et le quatrième, celui de la rentrée.

Tous les élèves doivent assister à la messe du Saint-Esprit, qui se célèbre le lendemain de la rentrée et précède la première composition. L'élève arrivant en retard serait de droit le dernier dans cette composition qui compte pour deux.

PRIX DE LA PENSION.

Le prix de la pension pour l'année scolaire est de 1,200 fr. Un supplément de 500 fr. y est ajouté pour les élèves qui suivent les cours de l'École préparatoire. La pension se paie d'avance et par quartier aux époques fixes de la rentrée, du 15 décembre, du 1^{er} mars et du 15 mai. Dans ce prix sont compris les frais accessoires suivants : blanchissage, menu raccommodage, loyer du lit complet, excepté les draps, fourniture de papier, plumes et encre, usage de la bibliothèque, gymnastique, bains de rivière, abonnement pour le médecin, le chirurgien, le dentiste, le pédicure et le coiffeur.

Si un élève quitte l'institution après un quartier commencé, le quartier se paie néanmoins en entier, excepté dans le cas où M. le Directeur aurait demandé lui-même qu'on le retirât.

Arrivés en sixième, les élèves suivent, au choix de leurs parents, un cours d'allemand ou d'anglais, sans que le prix de la pension soit augmenté. Les autres langues vivantes se paient à part.

Les leçons de musique, de dessin et d'escrime, l'entretien du trousseau, la fourniture des livres et les frais d'infirmerie restent également à la charge des parents.

La maison ne fait aux élèves d'autre avance d'argent que celle des menus plaisirs, qui sont fixés à 1 fr. par semaine dans la première division, et à 50 centimes dans les deux autres.

TROUSSEAU.

Tout ce qui concerne l'habillement de l'enfant est à la charge des familles.

Chaque enfant doit toujours avoir au moins trois habillements complets en bon état, dont un, le meilleur, pour les jours de fêtes et de sortie ; un autre pour les dimanches et les promenades, et le troisième pour tous les jours.

Pour tout ce qui concerne l'uniforme, il est de rigueur de se conformer au modèle et de s'adresser aux fournisseurs de l'Établissement.

VÊTEMENTS.

- 3 Redingotes en drap vert russe.
- 3 Pantalons drap noir.
- 3 Gilets casimir noir.
- 1 Pardessus drap noir pour l'hiver.
- 2 Pantalons étoffe d'été selon le modèle.
- 1 Pantalon blanc.
- 1 Gilet blanc.

- 1 Caoutchouc pour les promenades.
- 2 Casquettes selon le modèle.
- Chapeau pour les élèves des classes supérieures.*
- 4 Cravates de soie noire.
- 1 Cache-nez.
- 4 Paires de souliers à élastiques.

Pour les élèves de la 2^e et de la 3^e division, la redingote est remplacée par la veste.



LINGE.

| | | |
|---|------------------------------|-----------------------------------|
| 3 Paires de draps de toile, de 3 ^m 50 de long sur 2 ^m 40 de large. | 3 Caleçons ordinaires. | } Pour ceux qui en font usage. |
| 12 Chemises. | 4 Bonnets de nuit. | |
| 14 Paires de bas (6 d'hiver et 8 d'été). | 2 Gilets de tricot de laine. | |
| 18 Serviettes { 9 pour la table. | 2 — de coton. | } avec un coulant. |
| 18 Mouchoirs. { 9 pour la toilette. | 1 — de flanelle. | |
| 1 Paire de gants. | 1 Couvert en argent. | |
| | 1 Timbale id. | |

Ces divers objets sont marqués des lettres initiales et du numéro de l'élève, à l'exception du couvert et de la timbale, où, indépendamment du numéro, son nom doit être gravé en toutes lettres. La marque pour le linge et les habits doit être placée de manière à paraître lorsqu'ils sont pliés.

De plus, chacun doit avoir une boîte à compartiments, longue de 27 centimètres sur 19 de largeur et 16 de hauteur, contenant tout ce qui est nécessaire pour les petits détails de propreté, comme 2 peignes avec leur brosse, une brosse pour les habits, une pour les cheveux, une brosse à dents, des ciseaux, une éponge, etc. Cette boîte à compartiments avec les objets qui la composent se trouve dans l'Établissement.

Chaque élève, en sortant de l'institution, y laisse une paire de draps et six serviettes pour l'infirmerie.

S'adresser, tous les jours, *les mercredis exceptés*, à M. l'abbé VALFRAMBERT, Directeur, rue Molière, place du Buis, et en son absence, à M. l'abbé CHARDON, directeur honoraire.

On est prié d'affranchir les lettres, même celles qui sont adressées aux élèves.



INSTITUTION HÉNON-FERTÉ

DIRIGÉE

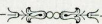
Par M. BONNEFOUS

OFFICIER D'ACADÉMIE

ANCIEN SOUS-DIRECTEUR DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE

14 et 16, rue de Courcelles (faubourg Saint-Honoré)

PARIS



LOCALITÉS. — Située dans le quartier le plus sain et le mieux aéré de Paris, dans le voisinage des Champs-Élysées et du parc Monceaux, au milieu de vastes jardins, et conséquemment loin de tout bruit extérieur, l'Institution HÉNON-FERTÉ, qui compte déjà plus de quarante ans d'existence, réunit toutes les conditions matérielles nécessaires au recueillement des études et à la santé des enfants.

Par suite de l'adjonction toute récente d'un beau et grand jardin, les jeunes enfants ont pu être entièrement séparés des grands et installés dans des constructions nouvelles qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'hygiène et du confortable.

ÉDUCATION RELIGIEUSE. — Outre les exercices religieux obligatoires, auxquels les élèves catholiques assistent avec tous les maîtres, à Saint-Philippe-du-Roule, un aumônier, membre du clergé paroissial, fait dans l'Établissement un cours d'instruction religieuse.

Une liberté parfaite est d'ailleurs accordée aux élèves non catholiques; ils sont conduits très-régulièrement par un maître aux exercices de leur religion.

ÉDUCATION MORALE. — Le nombre limité d'élèves que peut recevoir l'Établissement permet au Directeur de s'occuper personnellement de leur éducation morale; il considère comme une partie importante de sa tâche de veiller avec soin à la tenue, aux manières, aux habitudes des enfants qui lui sont confiés. Au point de vue disciplinaire, la surveillance est rendue extrêmement facile par la disposition même des constructions, surtout depuis que les grands élèves sont totalement séparés des petits.



ENSEIGNEMENT

Un personnel nombreux et recommandable est chargé de donner l'enseignement. Le Directeur, en dehors de son action quotidienne, s'assure par des examens trimestriels des progrès des élèves. Un bulletin hebdomadaire informe les parents qui résident à Paris du travail et des progrès de leurs enfants. Des bulletins trimestriels sont envoyés aux familles qui habitent la Province ou l'Étranger.

L'enseignement se partage en trois branches :

1° Enseignement élémentaire. — Il comprend la Lecture, l'Écriture, les Exercices de mémoire, le Calcul, la Géographie, l'Histoire sainte, la Grammaire et l'Analyse. On ne réunit dans une même classe qu'un nombre très-limité d'élèves, afin que chacun d'eux puisse être l'objet d'une attention toute particulière et de soins individuels.

2° Enseignement industriel et commercial. — Cet enseignement se divise en plusieurs classes où l'on ne réunit que des élèves de même force. Il comprend tous les genres d'Écriture, l'Orthographe, la Grammaire, la Littérature, la Correspondance commerciale, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, la Tenue des Livres, les éléments de la Physique, de la Chimie, l'Histoire naturelle, la Géographie, l'Histoire, le Dessin linéaire, l'Anglais, l'Allemand. Cet enseignement convient aux jeunes gens qui se destinent aux Administrations, à l'Industrie ou au Commerce, ou qui se proposent d'entrer à l'École Centrale, à l'École supérieure du Commerce, à l'École des Mines de Saint-Étienne, etc.

La Langue Anglaise, indispensable désormais à quiconque se destine à l'industrie ou au commerce, est l'objet d'une étude particulière, et les rapports de tous les instants que les élèves Français ont avec les jeunes Anglais, toujours en assez grand nombre à l'Institution, contribuent puissamment aux progrès de ceux qui étudient cette langue.

3° Enseignement secondaire. — Il comprend tout le programme des Lycées, Langue Française, Latine, Grecque, Allemande, Anglaise, Littérature, Rhétorique, Logique, Histoire, Géographie, Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles. Il conduit au Baccalauréat ès-lettres et au Baccalauréat ès-sciences. Les élèves, après une préparation suffisante, sont envoyés, dès la sixième, au Lycée Bonaparte (*ancien Collège Bourbon*). Tous les moyens utiles d'instruction : examens, conférences, sont mis à leur disposition. Ils ont dans l'Établissement des répétiteurs distingués qui, avant chaque classe, corrigent leurs devoirs et leur font réciter les leçons.

Baccalauréats. Écoles du Gouvernement. — Les élèves qui se destinent soit au Baccalauréat ès-lettres, soit au Baccalauréat ès-sciences, ou aux différentes Écoles du Gouvernement, trouvent dans l'Institution, en dehors des cours du Lycée, tous les secours désirables. Des conférences, des interrogations fréquentes, des répétitions journalières ont été organisées pour aplanir toutes les difficultés, faciliter le travail des élèves et assurer leurs succès.

SOINS PHYSIQUES ET HYGIÉNIQUES

Le Directeur pourvoit avec le plus grand soin à tout ce qui peut intéresser le bien-être matériel ou la santé des élèves.

Les petits, étant tout à fait séparés des grands, sont soumis à un régime sensiblement plus doux et n'ont jamais plus d'une heure de travail sans récréation.

L'heure du lever et celle du coucher varient suivant la différence des âges et des saisons; les classes, les dortoirs, le réfectoire sont chauffés pendant l'hiver.

Les plus jeunes enfants sont l'objet des soins particuliers de la femme du Directeur, qui s'en occupe avec la sollicitude d'une mère de famille; elle surveille elle-même les détails si nombreux et si importants du régime alimentaire; elle préside aussi aux soins hygiéniques de toilette et de propreté donnés aux élèves par des dames de confiance. Des promenades de plusieurs heures ont lieu tous les Dimanches et jours de congé.

Un médecin distingué est attaché à l'Établissement, et lorsqu'un enfant entre à l'infirmierie, les parents en sont immédiatement informés.

Sorties, Congés, Vacances. — Les sorties ont lieu tous les Dimanches, ou tous les quinze jours, ou plus rarement si les parents le désirent. La rentrée a lieu à dix heures du soir.

Les élèves ne découchent jamais, si ce n'est en vertu d'une permission accordée par le chef de l'Établissement.

Les congés et les vacances sont les mêmes que pour les Lycées.

Plusieurs professeurs sont spécialement chargés de surveiller et d'instruire les élèves qui, durant les vacances, restent à l'Institution.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'Institution admet des Pensionnaires, des demi-Pensionnaires et des Externes.

Les classes ont lieu le matin, de *huit heures et demie à midi*; et le soir, de *une heure et demie à quatre heures et demie*.

Les élèves externes peuvent, au moyen d'arrangements particuliers, profiter avec les pensionnaires des avantages de l'étude en commun, et des cours qui ont lieu dans l'intervalle des classes.

Le prix de la pension pour les dix mois de classe est de 1,000 francs pour les élèves au-dessous de 10 ans; de 1,200 francs, de 10 à 14 ans; de 1,400 francs, pour les élèves au-dessus de 14 ans.

Les jeunes gens qui entrent spécialement pour la préparation aux Écoles du Gouvernement et au Baccalauréat, payent un supplément qui est en rapport avec les soins qu'exige leur position.

Le droit du Lycée est à part pour ceux qui en suivent les cours.



Le prix de la demi-pension et de l'externat, proportionné à l'âge et aux études des élèves, se traite de gré à gré avec les parents.

Les trimestres se payent d'avance de la façon suivante :

On verse : 3 dixièmes le 1^{er} octobre;

— 3 dixièmes le 1^{er} janvier;

— 4 dixièmes le 1^{er} avril.

Tout trimestre commencé est dû en entier, sans déduction pour absence, maladie ou départ.

Les élèves pensionnaires peuvent rester à la pension pendant les vacances en payant un supplément de un dixième de la pension s'ils restent pendant le mois d'août, et de deux dixièmes s'ils restent pendant les mois d'août et de septembre.

Les récréations utiles du Dessin, de la Musique, de la Danse, de la Natation, de la Gymnastique, de l'Écime, de l'Équitation, sont offertes à des prix modérés, à ceux qui désirent en prendre des leçons.

Tout élève interne paye en entrant un droit de 20 francs pour l'entretien et le développement de la bibliothèque et du cabinet de physique.

Pour éviter toute espèce de mémoires, on paye, en outre, un abonnement annuel de 100 francs pour le blanchissage et l'entretien du linge, le menu raccommodage des habits, les fournitures du papier de classe, de l'encre et des plumes, le cirage des chaussures et les soins ordinaires de l'infirmerie.

Les livres classiques, étant la propriété des élèves, sont à la charge des familles. La Maison en fait, si l'on veut, les avances, qui lui sont remboursées au trimestre suivant.

TROUSSEAU

Il se compose de :

| | |
|--|---|
| Trois paires de draps en toile. | Les peignes et les brosses de toilette. |
| Deux couvre-pieds en calicot blanc. | Un habillement d'uniforme complet (Facultatif). |
| Douze serviettes. | Deux vêtements ordinaires. |
| Douze chemises de jour. | Trois cravates noires. |
| Douze mouchoirs de poche. | Deux casquettes. |
| Six chemises de nuit. | Trois paires de souliers au moins. |
| Douze paires de bas ou de chaussettes. | Un couvert et une timbale. |

Tout le trousseau doit porter, ainsi que le couvert et la timbale, un numéro d'ordre donné par l'Établissement.

Le coucher se compose d'une couchette en fer (uniforme), d'un sommier élastique ou en crin, d'un matelas, de deux couvertures, dont une en laine et l'autre en coton, d'un traversin, de deux couvre-pieds et d'une descente de lit.

L'Établissement fournit le lit complet moyennant 20 fr. par an, ou 60 fr. une fois payés.

Selon l'usage universitaire, tout élève, en sortant de l'Institution, laisse une paire de draps et six serviettes pour le service de l'infirmerie.

Paris 14 Janvier 1868

Monsieur

J'ai été vraiment surpris de ce que vous avez bien voulu m'apprendre par votre lettre du 15 courant. Si j'avais pris la détermination de retirer le jeune Laverde de votre collège, cela aurait sans doute motivé un avis préalable, à moins d'une cause majeure.



3.80
8
2800

11
2.100

✓

of
1.120 Capuchin - La Sablonne (Lyon) - 2.50
1.80 Chartier, Aménageur (Lyon) Lyon -
1.120 Freyberg, Ingénieur au chemin de fer -
Lyon No. 1170 = 2.20
~~1.120 Mouton, Ingénieur - Lyon No. 1175~~



n.º 7.º

Bogotá, julio 17 de 1868.

23

Jor Manuel M.^a Mosquera.

Paris.

Mi querido tío y amigo.

Por la muy apreciable carta de Ud de 6 de Junio último Quiero impuesto de que fui por Ud recibida la letra por ciento veinte libras esterlinas que en 17 de abril remití a Ud para que acreditase con su importe la cuenta de los Sres tutores del joven Manuel Laverde. Le suplico haga lo mismo con lo que, segun orden de mi hermano Fidel, hayan remitido a Ud los Sres Santamaría de Liverpool, cantidades que no se tocará cual sea y que estimará a Ud me la indicase.

Quiero tambien impuesto de que, en caso de que Ud verifique su regreso al pais, me entenderé en los negocios del Sr Laverde con el Sr B. Fourquet como banquero y con el Sr Bonnepens como acuriente personal de dicho joven, a todos los cuales dejaré Ud sus instrucciones al emprender su viaje -

Una vez mas tributo a Ud por todo las mas expresivas gracias a nombre de los Sres tutores -

Siempre de Ud Afmo sobrino y amigo

Manuel Pombo



Deben los Señores J. M. Latone Write & Ignacio Gutiérrez (H. por Laverde)

| | | | | |
|--------|----|--|---|-----------|
| 1862 | | | | |
| abril | 5 | P. cartas a don. N. y al Sr. Pombó | ₡ | 1 60 |
| | | P. 1 chaleco p. ^o Laverde y otros | | 15 45 |
| | 27 | P. pliegos de Bogotá en 2 paquetitos | | 10 |
| | 30 | P. estuche con navaja, tijeras, peine, cartón & | | 15 |
| | | P. trintero 2 ^o fo. papel y cubiertas 2 ^o fo. | | 5 25 |
| Mayo | | P. carta de Londres del Sr. W. Borda, muy porquerías y respuesta | | 1 60 |
| | | P. 4 botones dorados p. ^o camisa | | 1 20 |
| | 19 | P. ₡ 154.50 de gastos extra que cobró Sr. Bonifacio además de los ₡ 750. del trimestre de pensión de So de junio | | 152 50 |
| | 24 | Corte de correo del pliego de Bogotá - | | 4 |
| | | P. visita pagada al médico D. Acosta | | 20 |
| | | P. carta al Sr. Pombó | | 80 |
| Junio | | P. los gastos de Laverde en Barranquilla - | | |
| Agosto | | Cuenta del Hotel | | 137 25 |
| | | Dinero dado a el p. ^o baner - | | 26 65 |
| | | A los vendedores del hotel | | 2 |
| | | M. Buzando | | 2 |
| | | Dinero p. ^o su vuelta a Paris | | 25 |
| | | | | 193 10 |
| | | | | ₡ 423 50 |
| | | Saldo a su favor que puso a Mr. Fouquet | | 618 |
| | | | | ₡ 1038 50 |

He con Manuel M. Mosquera

| | | | |
|-------|----|--|-----------|
| 1868. | | | |
| abril | 5 | P. saldo a su favor en la C ^{ta} anterior que le remití (₡ 147.14) don Sr. | 360 55 |
| Mayo | 13 | P. traslado de la cf. del Sr. Manuel Pombó a la presente y de su rúbrica | 677 95 |
| | 25 | (N. B. - Con cartas de 27 de Abril me remitió el mismo Sr. Pombó una letra de ₡ 120. a 90 ^o vista y a cargo de Frühling & Spichen de Londres, por esta cuenta, y la pase al Sr. B. Fouquet para que, aceptada y cobrada, tenga su importe en cuenta especial p. ^o las existencias de Laverde, según mis instrucciones que ha de seguir a mi partida p. ^o América) - | |
| | | | ₡ 1038 50 |



Cuenta con la Sr. J. M. Latorre
Orbe i Soñraus facturas por
asistencias al Sr. M. Laverne en
Paris -

Copias de mis cartas
al Sr. M. Porro
al Sr. Bunnafons
al Sr. B. Porquet

Paris 23 de Octubre 1868



Paris 22 Octobre 1861

Bonnafant

À la veille déjà de mon départ pour le Japon, je viens vous informer de nouveau que j'ai prié M^r Manuel Ponce de Boyolá de s'entendre directement avec vous pour tout ce qui regarde notre bon élève Manuel Favre, qui est sous votre direction et surveillance. Il aura aussi à pourvoir, M^r Pourquet (de Strasbourg) avec les fonds nécessaires pour payer la portion trimestrielle.

De ma part, je laisse à M^r Pourquet mes instructions à cet égard.

Il n'y a rien à ajouter aux pressantes recommandations que je vous ai faites en faveur de ce cher jeune homme, pleinement persuadé des soins intelligents qu'il reçoit chez vous sous son rapport, pour son éducation intellectuelle, morale et physique. Les devoirs religieux priment sur tous les autres.

Je vous prie de ne pas faire des dépenses excessives d'importance. Le dernier trimestre au 30 septembre a été assez haut, à cause des honoraires du médecin et des vêtements achetés. Je crois que de ces derniers objets l'enfant n'a plus besoin aujourd'hui. Pour tout le reste, et notamment, il sera nécessaire de le proposer à M^r Ponce.

Agreez, Monsieur, les sentiments les plus distingués de votre personnel de vobis.

M^r Pourquet

M^r Bonnafant



Paris le 20 Mars 1844

Monsieur

Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir pas écrit plus tôt, mais j'ai été occupé par d'autres affaires. Je suis très honoré de votre lettre du 15 courant et de la confiance que vous m'avez témoignée. Je vous prie de croire que j'ai tout fait pour mériter votre confiance et que je ne serai pas en retard de vous adresser le rapport que vous m'avez demandé. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir pas écrit plus tôt, mais j'ai été occupé par d'autres affaires.

Je vous prie de croire que j'ai tout fait pour mériter votre confiance et que je ne serai pas en retard de vous adresser le rapport que vous m'avez demandé. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir pas écrit plus tôt, mais j'ai été occupé par d'autres affaires. Je suis très honoré de votre lettre du 15 courant et de la confiance que vous m'avez témoignée.

Je vous prie de croire que j'ai tout fait pour mériter votre confiance et que je ne serai pas en retard de vous adresser le rapport que vous m'avez demandé. Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir pas écrit plus tôt, mais j'ai été occupé par d'autres affaires. Je suis très honoré de votre lettre du 15 courant et de la confiance que vous m'avez témoignée.



M. Dorey

Paris 22 de Octubre de 1863

Señor B. Bourguet
Paris

Mi estimado amigo y Señor

Con fecha 26 de mayo escribí a U. con copia
inviéndole una letra de L. de à 900 rs. y el cargo de los S.
Franklin & Fruchon de Londres, y pidiéndole de su buena voluntad
aceptar, y cobrada a su vencimiento, abrir una cuenta corriente
a la M. Ignacio Gutiérrez y José M. de Latorre Utrilla de Bogotá,
cuidadores del joven Manuel Laverde, poniendo en su suma a
su crédito. Siempre no recibí contestación de U., suplico, como
suplico todavía, que me permitiera pedir contestación, pues en fecha
posterior (27 de agosto) escribí a U. de Piñeros librando a favor
de M. Laverde, jefe de la institución en que está dicho Laverde,
a suma de \$ 1200.00, al débito de dicha cuenta, la cual se
pagaba.

Ahora remito a U. la suma de \$ 600 para que se
sirva ponerla al crédito de la misma cuenta.

Mi respeto a U. no se extiende a manera alguna
a que, agotado este fondo, entre U. en ningún desembolso, sino
simplemente le pague hasta cuando cubra la pensión
de aquel joven. Así lo he indicado, y lo prometo otra
vez al Sr. Manuel Pombo, abogado y administrador de
la institución de D. Manuel Laverde, para que en el
tiempo en tiempo pudiese ser fondeado la institución del
joven.

Quedo de U. afanoso amigo y Sr.

Hecho en Bogotá



Paris le 22 de Octobre de 1872

Monsieur le Ministre
Paris

Le Ministre de l'Instruction Publique

En vertu de la loi du 12 Mars 1871, et de la loi du 10 Mars 1872

Je soussigné, Ministre de l'Instruction Publique, en vertu de la loi du 12 Mars 1871, et de la loi du 10 Mars 1872, autorise le Ministre de l'Instruction Publique de la République Française, à ce qu'il soit procédé, en vertu de la loi du 12 Mars 1871, et de la loi du 10 Mars 1872, à la nomination de la Commission chargée de l'étude et de la rédaction du projet de loi relatif à l'organisation de l'enseignement primaire, conformément à l'article 1er de la loi du 12 Mars 1871, et à l'article 1er de la loi du 10 Mars 1872.

En conséquence, j'ai nommé, en vertu de la loi du 12 Mars 1871, et de la loi du 10 Mars 1872, M. [Nom] pour remplir les fonctions de Président de la Commission, et M. [Nom] pour remplir les fonctions de Secrétaire de la Commission.





S. Manuel Ponce
Bogotá

Copia

Paris 22 de Octubre 1862.

Al Sr. estimado Sr. B. y amigos

Conforme a lo tengo anunciado p^o en mi última carta, te acompaño un extracto de mi cuenta por asistencias del Sr. Manuel Saverde, cuyo saldo a mi cargo de f. 615 te paso en esta fha. al Sr. B. Ponquet p^o que lo ponga al crédito de la nueva cuenta que el lleva, como simple banquero, y los fondos p^o en mismo destino, conforme a la suplida que te tengo hecha.

El cargo oportunado del Sr. Ponquet se conforma de:

160. Mayo 29 - L. de letra de Fr. Krelling & Cochen a 90 d^{as} - f. 3000
f. 615 - que le entrego hoy

 " 615
f. 3615

Del dote p^o q. ajusto pagada a Sr.

Barrufous trimestre al 30 y 60

 " 1373,25
 f. 2241,95

El importe de dicho trimestre es muy subido por causa de los honorarios al crédito que entó a favor de Sr. rotura del banco, al viajar a París, y f. la ropa que se le hizo. Yo he dicho a Sr. Barrufous, que hoy que limitarse a los gastos ord^o de la pensión p^o, y que p^o esto otro extraord^o había que proponerle, como a quien debe resolverse. A Monsieur Ponquet no le he pedido que haga contribución alguna de fondos, acord^o los que le he entregado. - Te partiré p^o Colombia p. Southampton, el 2 de Nov^o.

Siempre tu amigo y sero
a M. de la Cruz



copie

J. Manuel Ospina
Bogotá

Paris le 22 de Mars 1864

Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 15 courant. Ce rapport est le résultat de l'enquête que j'ai faite à Bogota pendant le séjour que j'y ai fait en vertu de votre lettre du 15 courant. Les conclusions auxquelles je suis parvenu sont que les lois relatives à la presse sont généralement respectées, mais qu'il y a encore quelques abus qui méritent d'être signalés.

Le rapport est adressé à votre Excellence par le canal de Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères de Bogota. Je prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

J. Manuel Ospina
Ministre des Affaires Étrangères de Bogota

Le rapport de cette affaire est le suivant. Les lois relatives à la presse sont généralement respectées, mais qu'il y a encore quelques abus qui méritent d'être signalés. Les conclusions auxquelles je suis parvenu sont que les lois relatives à la presse sont généralement respectées, mais qu'il y a encore quelques abus qui méritent d'être signalés.

A Son Excellence M. M. Mosquera
 Envoyé Extraordinaire & Ministre
 Plénipotentiaire des Etats-Unis de la
 Colombie

Excellence,



Une absence de quelques jours
 en France m'a empêché de vous
 accuser plus tôt réception de votre
 bienveillante lettre & du billet à
 ordre, valeur £ 30. 15. 0, qu'elle contenait.

A mon passage à Paris j'ai
 eu l'honneur de passer quatre
 fois à votre Hôtel; mais je n'ai
 pas eu l'avantage de vous y
 trouver. J'espère être plus heureux
 au mois d'août prochain.

Votre Excellence a dû remarquer
 dans notre prospectus que les élèves
 doivent fournir leur service de

Table et leurs draps de lits.

Il est d'usage de demander
£1 extra ^{par an} quand ces objets sont
fournis par l'établissement.

Je me plais à penser que
votre Excellence trouvera cette
explication satisfaisante.

Dans cet espoir, j'ai
l'honneur d'être,
Monsieur,

de Votre Excellence

Le très humble serviteur

L. Carey

London, St Joseph's College

January 16th 1867



J. P. Carey

Received of *Mrs. W. C. Ballance*
the sum of fifteen shillings
for the *Quarterly Meeting* recorded
in the *Journal* from admittance of
the *Church* the 5th 1867
The *Supervisor*

London, January 16th 1867
St. George's College
Clapham.

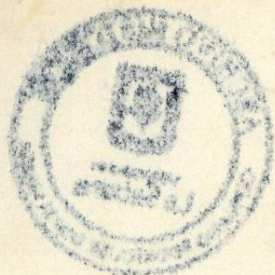
J^o M. Laverde

Pension pagada

₡ 30.15.0

al 10 Abril 1864

[Decorative flourish]



LONDON, S. April 23rd 1867 30

M. M. Mosquera Esq. E. E. No. 1. of U. S.
For Master Manuel Lavande of Colombia

To St. Joseph's College, Clapham



1867

| | | | | | |
|--|--|------------------------------|-----------|-----------|----------|
| To Cash P. M. 24/- | Walks & Holidays | 20/- | 2 | 4 | |
| " Crystal Palace 2/6 - 2/6 | Postage 36/5 | Railway 1/- | 2 | 2 | 5 |
| " New suit of clothes 45/- | Clothes rep ^d - 2/6 - 1/6 - 2/6 | | 2 | 13 | 6 |
| Scarfs 5/6 | Brush 1/6 | Comb 1/6 | | 17 | 10 |
| " 4 Pocket Handk. 3/2 | Socks 4/3 | 3 pants 18/- | 1 | 5 | 5 |
| " Hair Brush 2/6 | Sponge 1/- | Waistcoat 5/6 | | 9 | |
| " Pomatum 6 ^d | Prayer Book 1/6 | Writing desk 14/- | | 16 | |
| " Watch Key 6 ^d | Hat 10/6 | New Shoes 10/6 - 12/6 - 13/6 | 2 | 7 | 6 |
| " Pension with Private Room to June 24 th | | | 15 | | |
| | | | <u>27</u> | <u>15</u> | <u>8</u> |

1867
 Pension del
 alumno M. Lavande
 el 24 de Junio 1867
 Paga en un cheque
 de 27 y 15 y 8
 sumada al
 anterior



31
St Joseph's College
Clapham
London S.

31 Aout 1867

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai hâte d'informer Votre
Excellence que j'ai reçu en
son temps et avec son précieux
contenu, la lettre chargée adressée
au jeune Laverde.

D'après votre bienveillante
recommandation, le jeune élève
se propose d'avoir une correspondance
moins étendue, et par le fait
moins dispendieuse.

Il s'unit à moi pour
faire agréer à Votre Excellence
les plus respectueux sentiments
Je suis, Excellence, avec le
plus profond respect,
Votre humble ^{steur}
J. Carey



Mr. [Name]
[Address]

31 Oct 1857

Dear Sir

I have the honor to inform you that
the [Name] has been appointed
to the [Position] of [Name]
and will be [Action] on [Date]
I am, Sir, very respectfully,
Your obedient servant,
[Signature]

Handwritten text, possibly a signature or name, in cursive script.



*H. Carey & Co
London*



St Joseph's College

49 High street

Clapham

May 1st 1867 London S.

To his Excellency M. M. Mosquera
Envoy Extraordinary & Plenipotentiary
of the U. S. of Colombia

Sir,



Yours of yesterday's date has duly
come to hand & please accept my
thanks for it - Master Manuel
Laverde is quite delighted to hear
from your Excellency that he is
allowed to go to Paris to see
the Exhibition, next Holidays - He
wishes me to thank you for your
kindness to him.

The Midsummer vacation begin
about the 24th of June. I shall write
to you before that time to let
you know exactly the day of the

St. Joseph's College
49 High Street
Cathlamet

May 7th 1857
London E.

Dear Sir,
I have the pleasure to acknowledge
of the U. S. of Columbia



Sir,

I have of yesterday's date has duly
come to hand & please accept my
thanks for it - I have returned
I have it quite delighted to hear
from your Excellency that he is
allowed to go to Paris to see
the Exhibition, next October - I
wishes me to thank you for your
kindness to him.
The President's vacation begins
about the 1st of June. I shall write
to you before that time to let
you know exactly the day of the

of the breaking up & I will
follow your instructions with
regard to him.

I have the honour
to remain, Sir,

Your most humble & obedient servant

L. Carreyre
Superior



1867

Recibo de la pension
de un trimestre por
el Sr. Manuel Laverde
at 24 Junio

\$ 27.158

Superior



35
St Joseph's College
49 High Street
Clapham
London S

Received of his Excellency
Mr. M. Mosquera a cheque
for Twenty Seven pounds -
Fifteen shillings - Eight pence
for Master Manuel Saverde's
pension, quarter ending June
the 24th 1887 -

Paid
May 15th 1867
J. Carey
Ch. 27-15-8^d
ONE PENNY



38
St Joseph's College
High Street
Cathlamet
Oregon

Received of his Excellency
Mr. M. Woodruff a check
for twenty seven pounds
fifteen shillings - eight pence
for Master Samuel Woodruff
General quarter ending June
the 27th 1887 -

10/1
1887





36
St Joseph's College
49 High Street
Clapham
London S.
August 20th 1867

Sir

In enclosing to your Excellency
the Bill for Master Manuel
Laverde's pension, I am most
happy to state that our dear friend
has resumed his studies with
renewed earnestness.

With his professors' best regards
I have the honour to be,
Sir, Your Excellency's
most obedient humble servt.

J. Carey
Superior

To his Excellency M. M. Mosquera,
Ambassador for the U. S. of Colombia
Paris



*Josephine Collins
111 High Street
Toronto
August 22nd 1877*

Mr.

*I enclose to your Secretary
the bill for the Medical Museum
I requested permission, I am sure
hoping to state that our dear friend
has returned his studies with
renewed earnestness.
With his professor's best regards
I have the honor to be,
Sir, your obedient servant,
J. P. Curran*

*J. P. Curran
Professor of Anatomy
University of Toronto
Toronto*



August 20th 1867 37

M. M. Mosquera Esq
For Master Manuel Laverde

1867

To St. Joseph's College, Clapham. S. d.

| | | | | | |
|--|----------------------|--------------------|----------------------------|-------------|-------------|
| To Cash Pocket m. 4/6 | Walks 4/1 | 20/- | 5 | 3 | 6 |
| Shoes rep ^d 4/6 | 1/8 | Clothes ditto 10/- | Watch rep ^d 7/4 | 1 | 3 6 |
| Medicine 2/6 | Trowsers 9/- | Cap 3/6 | Gloves 2/10 | Album 5/6 | 1 3 7 |
| Pin 1/- | Sox 10/- | Cravate 2/- | Handkerchief 6/- | | 19 - |
| 1 doz Collars 8/- | Lineness 10/6 | Railway 2/- | Postage 28/- | 2 | 8 6 |
| Suit of Clothes 2:10:0 | Trip to Paris 4:10:0 | | | 7 | " 0= |
| Holidays at School | | | | 4 | " " |
| Pension with Private Room to October 13 th 1867 | | | | 15 | " " |
| | | | | <u>£ 36</u> | <u>47 1</u> |
| | | | | | <u>18</u> |



Pension del alumno
 Sr M. Laverde
 al 13 octubre 1867
 \$ 36.47 1/8
 Capadum chiquito
 Sr Manuel Laverde
 St James
 Londres

1
 1
 1

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50



Handwritten marks at the top left corner.

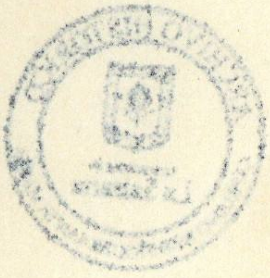




The Superior of St Joseph's
 College presents his respectful
 compliments to his Excellency
 M. M. Mosquera, and beg
 to acknowledge his Bill of
 Exchange for Thirty Six pounds
 18/- towards Master M. Laverde's
 pension to October 12th 1867
 to hand him herewith
 subjoined receipt for the same
 Clapham London. S.

August 26th 1867

To his Excellency M. M. Mosquera
 Ambassador from the U. S. of
 Colombia



[The body of the document consists of several paragraphs of text written in a highly cursive, handwritten script. The ink is significantly faded, making the words and lines of text almost illegible. The text appears to be organized into distinct sections or paragraphs, separated by faint horizontal lines.]





Received of the Excellency
Mr. M. M. Mosquera the sum
of thirty six pounds 18/6
for Master M. Laverde's pension
to October 19th 1867
José María Calleja
London, August 26th 1867
Superior

[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is illegible due to fading and bleed-through.]



No. 2nd

41

ST. JOSEPH'S COLLEGE,

49, HIGH STREET, CLAPHAM, S.

UNDER THE DIRECTION OF THE BROTHERS OF THE CHRISTIAN SCHOOLS.

Report of Master M. Laverde

For ~~Quarter~~ Ending September

FIRST CLASS.

WEEKLY TESTIMONIALS. MAXIMUM—

| Very Well. | Well. | Passable. |
|------------|-------|-----------|
| 10 | 8 | 5 |

- Religious Instruction. 6
- Reading. 10
- Writing. 10
- English Grammar. 10
- Orthography. 10
- English Composition. 10
- Recitation, Prose and Verse. 10
- History (Ancient). 8
- Geography. 9
- Use of the Globes. 9
- Astronomy.
- Book-Keeping. 6
- Commercial Correspondence. 6
- Arithmetic. 10
- Mensuration. 6
- Algebra. 6
- Geometry. 10
- French. 9
- Latin. 6
- Drawing.
- Music.

Conduct. Very Good
 Application (From Daily Notes). 10
 Deportment. Excellent
 Health. Excellent



Director.
B. C. ...

ST. JOSEPH'S COLLEGE

49, HIGH STREET, CLAPHAM, S.

UNDER THE DIRECTION OF THE BROTHERS OF THE CHRISTIAN SCHOOLS.

Report of Master

Mr. Lawrence

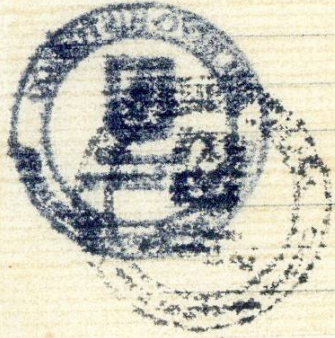
For ~~Great Ending~~ *September*

FIRST CLASS.

WEEKLY TESTIMONIALS. MAXIMUM

| | | |
|-----------|------|----------|
| Very Well | Well | Passable |
| 10 | 8 | 5 |

| | |
|-----------------------------|----|
| Religious Instruction | 10 |
| Reading | 10 |
| Writing | 10 |
| English Grammar | 10 |
| Orthography | 10 |
| English Composition | 10 |
| Recitation, Prose and Verse | 10 |
| History (Ancient) | 8 |
| Geography | 10 |
| Use of the Globes | 10 |
| Astronomy | 10 |
| Book-Keeping | 10 |
| Commercial Correspondence | 10 |
| Arithmetic | 10 |
| Mensuration | 10 |
| Algebra | 10 |
| Geometry | 10 |
| French | 10 |
| Latin | 10 |
| Drawing | 10 |
| Music | 10 |



Conduct *Very Good*

Application (From Daily Notes) *10*

Department *Excellent*

Health

Director

Mr. Lawrence

No. 14th

42

ST. JOSEPH'S COLLEGE,

49, HIGH STREET, CLAPHAM, S.

UNDER THE DIRECTION OF THE BROTHERS OF THE CHRISTIAN SCHOOLS.

Report of Master M. Laverde

For ~~Quarter~~ Ending October

FIRST CLASS.

WEEKLY TESTIMONIALS. MAXIMUM—

| Very Well. | Well. | Passable. |
|------------|-------|-----------|
| 10 | 8 | 5 |

Religious Instruction. 10

Reading. 10

Writing. 10

English Grammar. 10

Orthography. 8

English Composition. 0

Recitation. Prose and Verse. 10

History (Ancient). 8

Geography. 10

Use of the Globes. 10

Astronomy. 0

Book-Keeping. 10

Commercial Correspondence. 10

Arithmetic. 10

Mensuration. 10

Algebra. 0

Geometry. 0

French. 10

Latin. 0

Drawing. 0

Music. 0



Conduct. Very Good

Application (From Daily Notes). 10

Deportment. 10

Health. Excellent

M. Amidon Director.

No. 14

ST. JOSEPH'S COLLEGE

49, HIGH STREET, CLAPHAM, S.

UNDER THE DIRECTION OF THE BROTHERS OF THE CHRISTIAN SCHOOLS.

Report of Master *M. Lander*
For ~~Quarter~~ *October*

FIRST CLASS.

WEEKLY TESTIMONIALS. MAXIMUM—

| | | |
|-----------|------|----------|
| Very Well | Well | Passable |
| 10 | 8 | 5 |

| | |
|-----------------------------|----|
| Religious Instruction | 10 |
| Reading | 10 |
| Writing | 10 |
| English Grammar | 10 |
| Orthography | 8 |
| English Composition | 0 |
| Recitation, Prose and Verse | 10 |
| History (Ancient) | 8 |
| Geography | 10 |
| Use of the Globes | 5 |
| Astronomy | |
| Book-Keeping | 10 |
| Commercial Correspondence | 0 |
| Arithmetic | 0 |
| Mensuration | 0 |
| Algebra | 0 |
| Geometry | 0 |
| French | 10 |
| Latin | 0 |
| Drawing | |
| Music | |



Conduct *Very Good*
Application (From Daily Notes) 10
Department *General*
Health

Director *M. Lander*

March 1

Dear Sir
I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 28th inst. in relation to the above mentioned matter.

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 28th inst. in relation to the above mentioned matter.

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 28th inst. in relation to the above mentioned matter.

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 28th inst. in relation to the above mentioned matter.

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 28th inst. in relation to the above mentioned matter.

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 28th inst. in relation to the above mentioned matter.

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 28th inst. in relation to the above mentioned matter.

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 28th inst. in relation to the above mentioned matter.

I have the honor to acknowledge the receipt of your letter of the 28th inst. in relation to the above mentioned matter.



1902.1

St Joseph's College
49 High Street
Clapham
London S

Novemb. 8th 1867

To His Excellency M. M. Mosquera

Sir,

I beg to enclose you Master Laverdes's account for the present quarter and am happy to say that he continues to give us satisfaction - However you will see by the enclosed monthly reports that the result of the last Examination is by far inferior to the precedent one. I do hope that the next one will be more creditable to him.

Allow me, Sir, to ask you



LONDON. S.

November 8th 1867

M. M. Mosquera Esq
For Master M. Laverde

To St. Joseph's College, Clapham, S. W.

| | | | | |
|-----------------------|--------------------------------|---|----------|----------|
| To Cash P. M. & Walks | 3/9. 1/6. 1/3. 3/6/- | 2 | 2 | 6 |
| Repairing of shoes | 3/6. 3/6. 3/6. Clothes | 1/6. 1/6 | 14 | 6 |
| Necktie | 2/8. Postage | 8 ^d . 1 ^d . 2/8 ^d . 2/4 ^d . 1 ^d . 4 ^d . 4 ^d . 4 ^d . 4 ^d . 2/4 ^d | 12 | 4 |
| Gloves | 2/9. Latin Dr. of hair cutting | 6 ^d . Parcel | 12 | 9 |
| Pension of ending | December 24 th 1867 | 15 | " | " |
| | £ | <u>19</u> | <u>2</u> | <u>1</u> |



M. Laverde

Pension à remettre
et 24 de Oct. 1867.

£ 19. 2. 1

whien ser af. a
Evo. 1868 y te
na hucha tastrona
al sup





Supper

P. Carey

what should be done to get
 Master Davis' pension paid.
 There is nearly a year that I
 did not receive any answer to
 my letter to his mother & to
 Col. Procopera - Almost a year
 pension is due, and the youth
 wants clothes and linen for
 winter - I am afraid that on
 account of the late events in
 Colombia, I shall lose the
 sum due to me which would
 be for us a heavy loss -
 Your opinion on the subject
 will greatly oblige -
 We also most anxious for that
 very same reason -
 I have the honour to be Sir,
 Your Excellency's
 Most obedient humble servant

14
I have a receipt for your letter of the 10th inst. to
this effect: "I am a fair laborer
and have written you for
information of the last events in
Colombia. I shall love the
time due to me which would
be for us a heavy loss -
I am of opinion on the subject
will greatly oblige -
The Editor of the Standard
will be most anxious for the
very same reason -
I have the honor to be
Your obedient servant
J. C. [Signature]



J. C. [Signature]

St Joseph College
79 High Street
Clapham
Nov. 20th 1867 London

A. M. M. Mosquera Paris

Mon cher Monsieur



Je vous envoie ci-joint le
reçu de la lettre de change
contenue dans votre estimable
lettre d'hier, et je vous remercie
des quelques mots que vous
me dites au sujet du jeune
G. Davies.

Il paraît que Mr Manuel
Laverde a suivi très-avantageusement
les cours d'arithmétique et de
Tenue des Livres; mais par un
esprit d'amour-propre froissé,
il n'a pas répondu aux questions

données pour l'examen
mensuel. Cela lui servira
pour l'avenir. Vos bons
avis lui ont fait la plus
profonde impression. Il
ne sera plus capricieux désormais;
il fera son mieux pour obtenir
le maximum des notes à
l'examen de la Noël.

Si vous daignerez hon-
cher Monsieur, jetez un instant
les yeux sur notre prospectus
vous verrez que le trimestre
actuel finit à la Noël.
A cause des vacances nos
trimestres ne peuvent être
uniformes; c'est ce qui fait

que le ~~nombre~~ ^{nombre} d'années
est le plus long
Quoi qu'il en soit
Permission annuelle toute
la même
deuxième partie, troisième
l'assurance de mon ^{propre}
Voyage de ma route
Cherbourg

13. D. P. P. P.
M. P. P. P.

[Faint, illegible handwriting on lined paper, possibly bleed-through from the reverse side. The text is mirrored and difficult to decipher.]



48

St Joseph's College
Clapham.

Londres, Noviembre 21 de 1867.

Estimado Señor.

Acabo de recibir su carta por la cual veo con gratitud, los buenos deseos de Ud. por mis adelantos en los estudios; pero al mismo tiempo veo con el mayor placer y sentimiento que Ud y el Dr Galindo tienen una idea de mi aplicacion que no corresponde con la realidad, aunque si con el ultimo informe.

Por los 2 informes anteriores Ud habra visto que yo fui Segundo y que el primero tuvo una nota mas que yo, en esos dos meses Ud no puede tener el menor reproche de mi conducta y aplicacion. En el ultimo mes hubiera podido ser primero o a lo menos, sostener mi puesto pero mi caracter no me permitio tolerar una injusticia de el H. Superior durante los exámenes, pues yo contesté al principio todo lo que se me habia preguntado y aun habia tenido mas marcas que cualquiera de los de la clase; pero desafortunadamente

tinadamente el H. Superior me quito una nota con la mayor injusticia, razón por la cual resolví contestar nada más, cosa que hice, y que Uo ha visto el resultado en el último informe, pero que si yo hubiera contestado hubiera sido primero por 12 notas. En todas las materias por las cuales me dieron ceros, no fue porque no hubiera sabido, sino porque como ya le he dicho no quise contestar.

Cinquero de los Hermanos tiene la menor queja de mi conducta o aplicación, y si Uo se quiere convenir pregunte a El H. Superior.

En el último informe o sea el del mes de Octubre, Uo debe haber visto que yo tuve por aplicación el máximo número de marcas que es 10.

Si mi aplicación durante el mes, hubiera desmayado, cree Uo que me hubieran dado 10.?

Siento mucho que Uo se haya equivocado en la idea que Uo tiene de mi aplicación; pero aseguro a Uo que yo se muy bien el fin con el cual vine a Europa y que desde que estoy en este colegio he tratado de adelantar tanto como posible.

Agradezco los consejos que Uo me

da de reparar el tiempo perdido, pero
por fortuna no tengo tiempo perdido
que reparar.

El Hermano Superior me
acaba de decir que ya escribio a
Ud dandole una idea de mi apli-
cacion en general, pues Ud bien puede
suponer que por unas tres preguntas
al fin del mes, no se puede juzgar
la aplicacion mensual de cada alumno
aunque el H. Superior no le da la real
razon por la cual no conteste.

Suplico encarecidamente a Ud
que si no ha mandado el ultimo info
para Bogota, no lo mande, pues eso seria
divulgar una opinion de mi aplicacion
que no es verdadera.

Al Dr Galindo tambien le
escribi dandole una cuenta de lo que
sucedio. Creo que esta explicacion me
sea suficiente para que Ud desheche
la idea de que mi aplicacion es mayese,
y que no le pase por la imaginacion la
creencia que yo pierdo mi tiempo por
esto, respetado Señor, me atormenta a
extremo.

Hoy al ver la carta de Ud con
esos conceptos y reprehensiones que no merez



no he podido menos que llorar, pero
deso que de hoy en adelante, tenga
Ud una opinion de mi aplicacion mas
exacta que la que Ud tiene hasta ahora.

Deseandole a Ud y a su
respetable Señora felicidad y salud
tengo el honor de quedar su
mas sincero amigo y servidor
N. Laverde G.



St. Joseph's College.
Clapham.

London, Nov. 27th 1867.

My very esteemed friend.
Yesterday I had the pleasure to receive your affectionate letter, at the same time with the one from my dear family, which you were so kind as to send me.

Your letter has given me the greatest happiness, because by it I see that you entertain once more the same opinion of my application, that I can boast of, without the least degree of flattery, I deserve.

I thank you very much for all the cares and favours you bestow upon me, and wish you health, and happiness for ever.

I remain heartily yours

M. Laverde G



St. Louis, Mo. 1857

London, Nov 27th 1857

My very esteemed friend
I thank you for the pleasure to receive
your affectionate letter, at the same
time with the one from my dear family,
which you were so kind as to send me.

Your letter has given me the
greatest happiness, because of it I
see that you understand our views the
same opinions of my affliction, that
I can boast of without the least degree
of flattery, I assure you.

I thank you very much for
all the care and favour you bestow
upon me, and wish your health and
happiness for ever.

Yours affectionately

M. L. Davis





Handwritten notes in cursive script, including the number 1881.





June 27, 1867

J. Mann, President

1867



Muy estimado Señor
y amigo

Esta es la tercera vez en que
no he tenido el gusto de encontrar
le.

Manuelito está profundamente
disgustado en el Colegio
y me parece urgente trasladarlo
a Paris y aun cambiar de Co-
legio; su edad y su talento exigen
una instrucción superior a
la que se recibe en aquellas
esuelas. Si la opinión de U
no es la misma ¡ si U
no se creyese autorizado, yo
escribiria por el próximo co-
rreo a la Señora madre.

para que exija la orden, en
que se me autorice para
llevarmelo; pues me parece
que ese niño pierde unple-
tamente el tiempo en esa
escuela. Así me lo ha
dicho hoy nuestro amigo An-
tony a quien supliqué acerca
de U estas informaciones

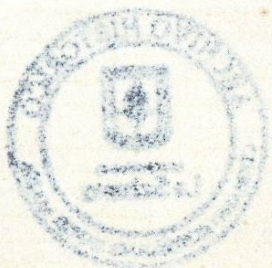
Siempre muy respetuoso
y muy afme amigo de
U
Anibal Galindo

Enero 13 / 1868 -

Señor Dⁿ

M. M. Mosquera





St Joseph's College
Clapham

London - S -
Janvier 15th 1868 -

A M^r M. Mosquera
Paris -



Bien digne Monsieur,

Le jeune Laverde vient
de me donner avis que
probablement il quitterait
le Collège dans le courant
de la semaine pour se
rendre à Paris. Je ne
connais pas, Monsieur, les
motifs d'un départ si précipité.
Le respect que je vous porte,
et la confiance que j'ai en

en vous ne me permettent pas
de mettre en doute la gravité
des raisons qui déterminent
la sortie du Collège au moment
où quelques mois de plus
seulement le perfectionnerait
dans la connaissance de la
langue Anglaise. J'ai
une affection prononcée
pour ce jeune homme, et
c'est avec regret que je
m'en sépare, sans pouvoir
me rendre le témoignage
d'avoir entièrement complété
son éducation -

Quoi qu'il en soit, Monsieur,
je me ferai un devoir de
remplir vos intentions et

l'égard du jeune Manuel
Lahorde - Toutes les précautions
seront prises pour que son
voyage à Paris, si vous le
décidez ainsi, se fasse au
jour indiqué -

Permettez-moi. Bien digne
Monsieur, de profiter de cette
occasion pour vous offrir avec
l'hommage de mon profond
respect, mes vœux les plus
étendus et les plus sincères.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre très-humble^{te}

B. P. Careyre

Supr^m



[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Chapman
St. Joseph's College
Lamar, Mo.



Paris 17 Janvier 1868

Monsieur

Ce que vous avez bien voulu m'apprendre par votre lettre du 15 concernant m' a beaucoup surpris et mécontenté, car j'y vois pour le moins une trop grande légèreté chez le jeune élève Laverde, et peut-être de la part d'une autre personne. Si j'avais pris la détermination de le retirer de votre Collège, n'importe par quel motif, je vous en aurais prévenu par un avis préalable, à moins d'une cause majeure qui heureusement n'existe pas.

Monsieur Galindo est venu me dire l'autre jour que Laverde lui avait écrit pour lui manifester le desir de venir continuer ses études en France,



Paris 17 Janvier 1862

Monsieur

Je vous envoie bien volontiers
 en réponse par votre lettre du 12
 concernant le peu de succès obtenu et
 mescolant, car j'y suis pour le moins
 une trop grande partie chez le jeune
 être d'aujourd'hui, et peut-être de la part
 de nos autres personnes. Je n'aurais
 pu la détermination de le servir
 de votre collège, et j'importe par quel
 motif, je suis en mesure de vous en
 un cas possible, à moins de me voir
 quelques qui fussent autrement
 d'ailleurs patiens et s'en
 me dire l'autre jour que d'après les
 avait été pour lui manifestes de dire
 de votre confiance de celle en France.



238

Je vous prie de me faire savoir
 si vous avez eu l'honneur de recevoir
 la lettre que j'ai écrite à ce sujet
 et si elle vous a été agréable.
 Je suis avec toute l'estime
 et le respect possible,
 Monsieur, votre très humble
 et très obéissant serviteur,
 G. Rodriguez Santejo



72
ayant déjà acquis assez de connaissance
de l'anglais pour s'en servir au besoin.
Prenant alors en considération mon
prochain départ, ainsi que celui de
Monsieur Galindo lui-même, pour
l'Amérique, j'ai dit à celui-ci qu'il
pourrait bien se faire que je prisse
la résolution de retirer ce jeune homme
d'Angleterre, mais que pour le moment
rien ne serait changé. — L'on m'a dit
aussi qu'il est fort desiréux de changer
Londres pour Paris: ce qui en thèse
générale ne donne pas une idée bien
avantageuse de sa sagesse, puisque tous
les jeunes gens sont très enclins à ne
regarder Paris que comme un centre
de plaisirs et d'amusements.

Je vous dis ceci confidemment —
Caché, s. v. p. de connaître à fond, par
la correspondance ce que Laverde a

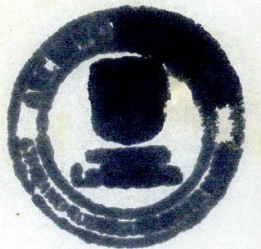


écrit et ce qu'on lui a répondu. A.
vous m'obligerez beaucoup, et s'il y a
lieu à redresser des torts, nous les
redresserons avec une prudence
tout paternelle.

En attendant je vous prie
d'agréer l'expression réitérée de
ma considération et de mon entier
dévouement.

Votre très humble serviteur

A. M. M. M. M. M.



13659



Paris le 15 Janvier 1863

Monsieur

Je vous remercie de votre lettre du 12
 en réponse de la lettre que j'ai écrite le 12
 concernant le projet de mariage de votre
 fille, et je suis très heureux de voir
 que vous êtes d'accord sur ce point.
 Je vous prie de m'excuser si je ne
 vous envoie pas de suite le contrat
 que j'ai préparé, car j'ai dû aller
 à la messe et à l'école.
 Je vous prie de m'excuser encore
 si je ne vous envoie pas de suite
 le contrat que j'ai préparé, car j'ai
 dû aller à la messe et à l'école.
 Je vous prie de m'excuser encore
 si je ne vous envoie pas de suite
 le contrat que j'ai préparé, car j'ai
 dû aller à la messe et à l'école.

